



## COMMUNIQUE DE PRESSE

TREVE HIVERNALE : LA QUESTION AU GOUVERNEMENT DE LA  
SENATRICE SUR LA CRISE DU LOGEMENT

Le 31 mars a marqué la fin de la trêve hivernale des expulsions locatives, une date synonyme de très grande inquiétude pour des milliers de familles sans solution de logement.

**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

À l'occasion des Questions au Gouvernement du mercredi 2 avril, la sénatrice de la Dordogne a interpellé la ministre déléguée chargée du logement sur l'urgence sociale, insistant sur les chiffres glaçants de 2024 : « *le nombre de personne sans domicile a grimpé à 350 000, un chiffre qui a doublé en 10 ans, et le nombre de personnes menacées d'expulsion a augmenté de 87% par rapport à 2023* ».

**La sénatrice déplore les 2,7 millions de personnes en attente d'un logement alors que 3 millions de logements restent vacants**, dont 800 000 qui pourraient être mobilisés immédiatement. À l'autre bout du spectre, 3,5 % des personnes multipropriétaires détiennent 50 % du parc locatif privé, et les niches fiscales liées au logement ont coûté 11 milliards d'euros aux finances publiques en 12 ans, une somme qui aurait pu financer la construction de 70 000 logements sociaux.

Pendant ce temps, les demandes de logements sociaux augmentent chaque année de 100 000, mais les attributions diminuent d'autant, créant **un effet ciseau qui coupe tout espoir d'obtenir un logement**. La sénatrice précise : « *Nous devrions construire 200 000 logements sociaux chaque année, cependant, la diminution des aides à la pierre, la flambée des coûts de construction et l'assèchement des finances des bailleurs publics rendent cet objectif inatteignable* ».

Rappelant qu'en 2023, 735 personnes sont mortes dans la rue, la sénatrice a appelé la ministre déléguée à **réarmer la politique du logement** par des investissements massifs dans la construction et la rénovation des logements sociaux, le gel des loyers, l'interdiction des expulsions locatives et l'ouverture de places d'hébergement suffisantes pour **garantir un toit à tous**.

*Mercredi 2 avril.*